

ACTUALITES

Dossier de demande de subvention de fonctionnement 2015 du Conseil Général de la Côte-d'Or
Le dépôt des demandes de subventions est ouvert du **23 juin au 29 septembre 2014**. [En savoir plus](#)

BILAN CAMPAGNE CNDS 2014

L'enveloppe départementale était identique à 2013 : **840 294 €** qui inclut la part de l'accompagnement éducatif répartie de la manière suivante :

- **22 % pour les emplois CNDS**
- **27 % pour le CDOS et les Comités Départementaux**
- **73 % pour les « actions clubs »**

Dossiers	CDOS	CD	Clubs	TOTAL
Nombre de dossiers reçus	1	49	318	368
Nombre de dossiers recevables	1	49	304	354
Nombre de dossiers financés	1	48	236	285

Critères de non recevabilité

- absence de justificatifs de l'année précédente
- dossier incomplet
- demande inférieure au seuil de subvention minimum (1 500 €)

Principales raisons du non financement

- augmentation du seuil de 750 € à 1 500 € hors ZUS et ZRR : la somme des actions finançables n'atteint pas le seuil
- actions ne s'inscrivant pas dans les objectifs du CNDS
- faible nombre de bénéficiaires de l'action
- absence de budget ou budget inadapté à l'action

La mutualisation des actions

6 Comités Départementaux et 2 clubs sont financés pour des actions mutualisées qui permettent à **41 clubs** de bénéficier d'une aide du CNDS de manière indirecte ». Les actions concernent **l'école de sport et l'achat de matériel**.

RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de la mise en place d'un **observatoire du mouvement sportif Côte-d'Or**, le CDOS 21 vous a sollicité pour effectuer la **mise à jour de sa base de données des associations sportives du département**. Nous vous rappelons que les destinataires des données sont les partenaires institutionnels du CDOS 21 : Conseil Général de la Côte-d'Or, Conseil régional de Bourgogne et les services déconcentrés de l'Etat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que celles de vos clubs, que vous pouvez exercer en vous adressant au CDOS 21. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A ce jour, le CDOS dispose des coordonnées de **1 221 clubs** de 46 disciplines différentes. Les CD d'Aïkido- budo, FSGT, Pêche sportive au coup, Sport en milieu rural, UFOLEP et USEP n'ont pas encore répondu.

RETOUR SUR LA SOIREE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le CDOS 21 a organisé en partenariat avec la DDCS 21 et le Comité Départemental USEP une réunion d'information et d'échanges jeudi 19 juin dernier intitulée : « **Quelle place pour le mouvement sportif dans les nouvelles Activités Périscolaires ?** ». Retrouvez toutes les informations : [ICI](#).

LABEL DEVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE

Deux manifestations ont été labellisées en Côte-d'Or :

- **6^{ème} Randonnée nationale d'aviron aux Saône Bonaparte le 17 et 18 mai 2014** – CD Aviron
- **Roller marathon de Dijon du 15 juin 2014** – AMS Sports Roller Club

L'attribution de ce label, atteste que les organisateurs souhaitent inscrire leurs actions dans la perspective du développement durable du sport, sur la base de l'Agenda 21 du Sport Français et de la « Charte du Sport Français pour le Développement Durable ». [En savoir plus](#)